

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 10 septembre 2018 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM, CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **RÉSOLUTION – RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ACCÈS AU PARC GILBERT-AUBIN (VOIE DE DÉCÉLÉRATION) ET OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

12537-0918

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12538-0918

Résolution – résultat d'ouverture de soumission – travaux d'accès au parc Gilbert-Aubin (voie de décélération) et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont désire améliorer la sécurité aux abords du parc Gilbert-Aubin;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié sur SEAO pour procéder à la construction d'une voie de décélération sur le boulevard des Laurentides;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ont été jugées conformes soient :

Entreprises	Prix
9088-9569 Québec Inc.	153 838.87 \$
Monco Construction Inc.	165 697.09 \$

ATTENDU la recommandation d'Équipe Laurence;

DONC, il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu d'octroyer le contrat pour la construction d'une voie de déclaration sur le boulevard des Laurentides à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. pour la somme approximative de 153 838,87 \$ taxes incluses.

Ladite somme sera payée à même le surplus réservé pour les parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

12539-0918

À 19h03, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse